



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement

Marseille, le **4 DEC. 2024**

Bureau des installations et travaux réglementés pour les milieux

**Mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille
entre Mont-Rose et Callelongue :**

Comité de suivi en charge de l'information sur les travaux

Séance n°4, le 5 novembre 2024 : compte-rendu

Étaient présents, sous la présidence de Mme Marie-Pervenche PLAZA, Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture :

Ville de Marseille	Mme Christine JUSTE, Adjointe au maire en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville, M. Hervé MENCHON, Adjoint au maire délégué à la mer et au littoral M. Gwenaël RICHEROLLE Directeur de Cabinet mairie du 6/8
Conseil Départemental 13	M. Didier REAULT, Vice-Président M. Matthieu ROSSI, Chargé de mission
Métropole AMP	M. Marc VERRECCHIA, Directeur Expertise et Médiation Environnementales Mme Céline SALES, Cheffe de service Expertise
Associations	ASLS M. Rolland DADENA Mme Elisabeth OLIVA UCL M. Patrice PARA FNE13 M. Richard HARDOUIN ATMOSUD M. Dominique ROBIN
CIQ	Saména Mme Henriette KOBILINSKY Callelongue Mme Henriette KOBILINSKY représentant M. Guy BAROTTO
Personnes qualifiées	Mme Isabelle LAFFONT-SCHWOB (AMU)
ADEME	Mme Mélody GROS, Cheffe de projet sites et sols pollués M. Jean-Marc BONZOM, Coordinateur scientifique et technique M. Jérémy DURAND, Chef de projet, ANTEA Group (Maitrise d'œuvre) M Harry GNANA, Directeur projet, ANTEA Group (surveillance de la qualité de l'air)
DREAL PACA	M. Nicolas STROM, Chef adjoint SPR
Parc National des Calanques	M. Samuel AYACHE, Responsable du Pôle Aménagement du territoire, gestion, paysage Mme Mathilde VIVANCOS, Chargée de mission
Préfecture des Bouches du Rhône	Mme Carine LAURENT, DCLE, Directrice adjointe Mme Marion MOUGENOT, DCLE, agent BITRPM

Mme PLAZA introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette quatrième séance du comité de suivi des travaux de mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille, entre Mont Rose et Saména. L'objectif de cette réunion est d'apporter les informations utiles et nécessaires sur les travaux de mise en sécurité des scories et plus particulièrement sur le déroulement concret des futurs chantiers, les impacts sur l'environnement et la circulation routière, dans le cadre des futurs travaux de mise en sécurité des dépôts de scories.

Ce comité de suivi sera le dernier avant la première réunion publique du 14 novembre prochain, au cours de laquelle l'ADEME, en présence de l'État et des collectivités financeurs, expliquera aux habitants les futurs travaux de sécurisation de ces dépôts historiques, en amont de leur démarrage.

Enfin, comme évoqué la dernière fois, ce comité a été élargi à 2 nouvelles associations : le comité des fêtes des Goudes et le collectif d'habitants « Vivre aux Goudes ».

M REAULT se félicite de la progression des travaux et de la future réunion publique. La métropole proposera à des habitants référents un dispositif permettant de mesurer le niveau de particules par Atmosud.

Mme JUSTE remercie l'ADEME pour les visites de terrain effectuées, qui ont notamment permis de bien se rappeler combien il est urgent de faire cette mise en sécurité. Il a été constaté à cette occasion, à Saména, l'installation des dispositifs de surveillance de la qualité de l'air par Antea pour le compte de l'ADEME dans le cadre de la réalisation de l'état initial en cours. Elle remercie les membres du comité de suivi pour le relais qui sera effectué pour informer de la tenue de la future réunion publique.

M. MENCHON rappelle également les enjeux de ce chantier, avec une prise en compte de données environnementales et paysagères et se félicite de cette prise en compte multipartite.

I. Validation du compte rendu du 3ème comité de suivi

Le compte rendu est validé par les membres en séance.

Mme LAFFONT SCHWOB/AMU interroge sur la nature du substrat spécifique de Saména et son adaptation au milieu. L'ADEME indique que le choix du substrat tient compte du retour d'expérience du programme LIFE. Dans le cadre de la consultation en cours, il est attendu de la part de chaque candidat la description du procédé envisagé pour la réalisation des plantations. Ils sont également informés que lors de précédentes mises en cultures de plantes locales en cœur de PnCal, un mélange standard a été utilisé, composé de terreau bio, de terre végétale et de substrat de golf et que le substrat devra être exempt de végétaux, graines, rhizomes, radicules, etc pour chaque plant produit.

Mme LAFFONT SCHWOB/AMU interroge sur le taux de réussite de l'astragale (1%) et les raisons d'utilisation des graines et non des plantules. M. AYACHE indique qu'à part la terre présente dans le pot de replantage, il n'y aura pas d'apport de terre extérieure (protocole au sein du PNC). Pour le plantain, il y a une expérience de mise en culture au Frioul qui n'a pas donné de bons résultats en termes de survie des plantations mais dans le cas des futurs travaux prévus par l'ADEME, un arrosage est prévu les deux premières années pour augmenter les chances d'enracinement.

L'ADEME a une autorisation réglementaire actuellement pour des prélèvements de graines, après avis du CNPN.

Tous les ajustements à la marge de bon sens pourront être faits, s'ils ne remettent pas en cause les autorisations réglementaires délivrées ou la consultation des entreprises actuellement en cours.

M. MENCHON a participé à un semis de graines de garrigues au Frioul il y a une trentaine d'années mais cela n'a pas pris. L'ADEME confirme en séance que la revégétalisation prévue sera une expérimentation mais rappelle qu'un arrosage sera prévu les deux premières années pour augmenter les chances d'enracinement.

II. Points d'avancement et éléments de calendrier

(cf : diaporama)

La notification des entreprises aura lieu fin mai ou début juin 2025. Elles prépareront les chantiers pendant l'été, pour une mise en place des premières installations dès début septembre, avant le démarrage des travaux mi-septembre. Une interruption aura lieu entre avril et septembre 2026, pendant laquelle les installations de chantier seront retirées.

La deuxième période des travaux se déroulera entre septembre et avril 2026-27.

Mme JUSTE serait intéressée par un dispositif de captage photo/vidéo des opérations. L'ADEME prévoit la réalisation d'une vidéo de valorisation / retour d'expérience des travaux de mise en sécurité, avec des prises d'images avant et pendant le chantier sur les sites emblématiques. Un focus particulier pourra également être réalisé dans ce cadre sur les opérations de revégétalisation.

III. Présentation du déroulement des chantiers

(cf : diaporama)

Mme GROS présente la localisation des bases vie de chantier, qui seront au parking Napoléon et à l'Escalette, et les autres sites avec une installation ponctuelle d'engins.

M. HARDOUIN/FNE 13 signale un risque d'effondrement de la terrasse du restaurant de Saména sur la zone qui sera rénovée.

L'ADEME confirme avoir connaissance des risques de glissement du talus, qui présente déjà des traces d'érosion marquées, mais les travaux ne seront pas à l'aplomb donc il n'y aura pas de difficulté pour les travaux.

Il s'agit d'un foncier du département. M. MENCHON indique qu'il devra y avoir des discussions sur ces fonciers.

M. REAULT a demandé aux services du département de lancer une étude pour tester la stabilité, mais il rappelle la nécessité de ne pas remettre en cause le projet.

M. DADENA/ASLS propose de communiquer des photos et éléments relatifs à un précédent chantier sur le site de l'Escalette pour améliorer la signalisation.

M. REAULT réaffirme que toutes les concertations effectuées vont effectivement permettre d'améliorer les chantiers futurs.

IV- Impacts sur l'environnement

(cf : diaporama)

M. Jérémy DURAND d'ANTEA présente les mesures de protection, sur lesquelles un travail est mené depuis 3 ans. Ces mesures seront imposées aux entreprises car elles font partie de la consultation. Il rappelle que seules les mesures de protection minimales actuellement imposées aux entreprises sont présentées, mais que des dispositions complémentaires pourront être proposées par celles-ci dans le cadre des réponses aux appels d'offres.

M. DADENA/ASLS interroge sur prise en compte du vent pour les envols de poussières lors du chargement des camions.

M. ROBIN/ATMOSUD pose la question du traitement des voiries par rapport au roulage pour éviter les envols : l'ADEME indique que les voiries concernées seront recouvertes d'un géotextile, puis de graves calcaires et qu'ensuite seulement les camions circuleront.

M. ROBIN/ATMOSUD indique qu'il faudrait que dans le marché le sens et la vitesse maximale du vent soit intégrés. L'ADEME confirme que même s'il n'y a pas de seuil défini, 20 jours d'arrêts de chantiers sont prévus pour un motif météorologique (par ex houle supérieure à 2 m, dépassement des seuils d'alerte de surveillance de qualité de l'air...). Il est également prévu d'augmenter ce forfait en fonction de la situation. L'appréciation de terrain permettra de juger en cas de nécessité d'arrêt.

M. REAULT confirme la position équilibrée trouvée dans le marché, avec 20 jours d'arrêt prévus et une possibilité d'adaptation en fonction du suivi du chantier, pour ne pas dissuader les entreprises avec trop de contraintes.

M. DADENA/ASLS évoque l'existence de tunnels démontables de protection pour le chargement des camions. L'ADEME confirme que les matériels proposés par les entreprises feront partie des critères d'appréciation des offres.

Mme OLIVA/ASLS questionne sur le bâchage étanche des camions.

ANTEA rappelle que tous les dépôts terrassés seront évacués au plus vite et qu'il est bien imposé aux entreprises de procéder au bâchage et à l'étanchéité des camions, dès leur chargement.

M. HARDOUIN/FNE 13 interroge sur l'alimentation des groupes électrogènes. L'ADEME indique que les critères environnementaux font partie des critères de jugement (ex carburant vert).

M. HARDOUIN/FNE 13 interroge sur les mesures de protection des travailleurs (amiante...) et les réponses réglementaires apportées.

ANTEA confirme que les déchets seront emballés dans des sacs étanches avant d'être envoyés dans les exutoires.

Les reprises de stock sont interdites dans les marchés, sauf pour le dépôt de Saména, pour lequel il y a une zone étanche créée et recouverte d'une géo membrane. Tout stockage se fera sur aire étanche.

Les forages à Callelongue sont réalisés avec une cloche et un dispositif d'aspiration et de filtrage des poussières. Des dispositifs de brumisation seront prévus.

Mme JUSTE demande si dans le cahier des charges, il est sollicité pour les candidats une expérience sur un chantier similaire. Mme GROS confirme que cela sera également un critère pour juger les offres.

M. DADENA/ASLS indique que le syndicat des carrières a fait des retours sur le peu d'efficacité des dispositifs de brumisation ou aspersion, sauf dans un endroit localisé. Il conseille de s'inspirer de ces études.

L'ADEME rappelle que le site internet aura un rôle d'information sur les différentes étapes du chantier.

Surveillance de la qualité de l'air

Harry GNANA/ANTEA présente les dispositifs prévus pour surveiller la qualité de l'air pendant la durée du chantier et pour quantifier les émissions de poussières issues des travaux de sécurité.

Un état zéro est prévu pendant 7 mois et a débuté au mois de septembre 2024.

Les métaux (plomb et arsenic) seront analysés sur PM10.

Les appareils de mesure sont positionnés tout le long du littoral de Saména à Callelongue.

M. DADENA/ASLS et Mme OLIVA indiquent que les particules les plus dangereuses sont les PM 2,5. ATMOSUD indique que la réglementation porte sur les PM10.

Après la réalisation de l'état zéro, des seuils de vigilance (qui entraîneront la mise en œuvre d'actions correctives) et des seuils d'alerte (qui entraîneront un arrêt de chantier) seront définis.

M. ROBIN/ATMOSUD indique que cette mesure avait été préconisée pour le dossier Legré Mante et que cette démarche est très positive.

M. DADENA/ASLS sollicite une analyse non seulement du plomb et de l'arsenic mais aussi du baryum et du zinc.

L'ADEME indique que sur les scories ce sont les traceurs principaux qui sont pris en compte et l'arsenic et le plomb sont conservateurs des autres métaux. Augmenter le nombre de métaux à rechercher complexifierait le travail d'interprétation des résultats sans apporter de plus-value pour remplir les objectifs de surveillance du chantier recherchés.

Mme LAFFONT-SCHWOB/AMU confirme que pour des mesures de suivi de chantier, il paraît sensé de n'analyser que les 2 métaux lourds principaux, car il ne s'agit pas d'une étude éco-toxicologique.

Mme JUSTE demande la profondeur des prélèvements réalisés sur les dépôts de scories. L'ADEME a fait des prélèvements superficiels car l'objectif était de trouver des filières d'évacuation, mais les types de métaux sont connus.

M. ROBIN/ATMOSUD aurait préféré une analyse plus complète.

Mme JUSTE indique que pour l'alerte des populations cela suffit et demande si on peut avoir connaissance de ce à quoi on pourrait être exposé.

M. HARDOUIN/FNE 13 souhaite avoir cette information. Il rappelle que ce n'est pas la conduite du chantier qui est prioritaire mais la protection des riverains.

Mme LAFFONT-SCHWOB/AMU confirme que dans certaines conditions météorologiques, ATMOSUD a déjà mesuré des transferts et n'est pas sûre que si on pousse l'analyse on pourra interpréter l'effet réel des travaux menés.

M. REAULT souhaiterait avoir des propositions concrètes émanant des associations.

Mme PLAZA Demande à ATMOSUD de lister les analyses complémentaires souhaitées.

Suite aux différents échanges, il est acté en séance de s'en tenir aux 5 métaux réglementés (à condition que leur présence soit avérée dans les scories).

Les seuils ne sont pas définis et le seront après les 7 mois d'état initial, soit jusqu'au 31 mars.

Mme JUSTE demande s'il est possible d'effectuer plus de prélèvement et faire faire une interprétation par la Ville.

M. MENCHON demande une analyse sur le mercure, qui est notée par l'ADEME. En conclusion, les 5 métaux réglementés et le mercure seront analysés si leur présence est confirmée dans les scories traitées.

Mme LAFFONT-SCHWOB propose que l'AMU interprète les données mais elle ne pourra s'engager sur les conclusions. Les mesures de plomb et d'arsenic serviront à vérifier s'il y a eu un impact et si les valeurs de bruit de fond sont dépassées. Ce n'est parce qu'on aura plus de données que l'impact sur la santé sera davantage précis.

V- Impacts sur la circulation routière

L'ADEME présente l'estimation du nombre de véhicules pour les chantiers (diaporama). Ces éléments pourront être précisés une fois les entreprises de travaux retenues et l'organisation précise du chantier définie.

M. HARDOUIN/FNE 13 demande s'il est envisagé de faire une ZTL (zone à trafic limité) pendant ces travaux ?

Mme KOBLINSKY/CIQ de Saména demande que ces travaux représentent une opportunité de contingerer pendant une certaine durée le flux des véhicules entre Saména et les Goudes/Callelongue et limiter l'accès en voiture, en privilégiant les transports en commun. La situation des week-ends est à prendre en compte en raison de la raréfaction des places de stationnement due au stationnement des engins de chantier.

M. REAULT indique que la journée du 6 octobre d'apaisement de la circulation automobile a été une journée de test et que le travail continuera sur ce sujet. L'effet chantier permettra peut-être d'avancer plus vite. L'objectif est de tirer les leçons de cette expérience et de s'en servir pour le déroulement des chantiers.

M. MENCHON indique qu'il est nécessaire pour le littoral sud d'avoir une circulation apaisée et il faudra que cela dure après le chantier.

Mme PLAZA rappelle le travail menée avec les collectivités territoriales, sous Le pilotage du préfet, depuis décembre 2023 sur ce sujet particulier de l'apaisement de la circulation sur le littoral sud.

VI- Questions diverses

La réunion publique est annoncée le 14 novembre en fin de journée. Mme JUSTE confirme que l'information sera à nouveau diffusée.

Il est décidé en séance, à la demande des membres du comité de suivi, d'organiser une prochaine réunion du comité à l'issue de la réalisation de l'état initial de surveillance de qualité de l'air (à partir d'avril 2025) pour présenter les résultats et la méthodologie retenue pour définir les seuils de vigilance et d'alerte. Une nouvelle réunion du comité sera ensuite réalisée autour de mai-juin 2025 pour évoquer le calendrier précis de réalisation des travaux et les mesures organisationnelles et contraintes associées.

Des réunions du comité de suivi auront également lieu entre les phases de chantiers

M. Marc VERRECCHIA (MAMP) propose d'accompagner le dispositif de surveillance sur les émissions avec l'idée de sensibiliser les populations au-delà du chantier, sur la mesure de ces polluants. FNE 13 installera aussi des capteurs. L'ADEME valide mais l'importance d'assurer une bonne communication pour sensibiliser les personnes à ces mesures et à leurs intérêts et limites.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PLAZA remercie les participants et lève la séance.

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale adjointe

Marie-Pervenche PLAZA